République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2014

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Véronique NEIL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-André AGOSTINI à M. Philippe SALASC, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés : M. Gérard CABELLO, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Christian VILOING

Absents : Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Viviane RUIZ

Quorum : 25	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que la communauté de communes a réalisé un diagnostic Enfance Jeunesse en 2010, au sein duquel l'un des enjeux de développement de la petite enfance est la création d'une centaine de places supplémentaires d'accueil collectif sur le territoire, avec comme première priorité relevée : le secteur de Montarnaud comprenant les communes d'Argelliers, d'Aumelas, de La Boissière, de Montarnaud et de Saint Paul et Valmalle,
Vu qu'à ce jour, la crèche multi-accueil existante a une capacité de 22 places (1 place est environ égale à 2,5 enfants),
Considérant qu'il est envisagé de construire un équipement multi-accueil sur la commune de Montarnaud d'une capacité d'accueil de 40 places,
Considérant que le terrain prévu pour ce futur équipement présente une superficie d'environ 1 970 m² et se situe sur la ZAC du Pradas sur une parcelle communale (parcelle D1475) allouée aux équipements publics ou collectifs d'intérêt général (zone 2AUe),
Considérant que le futur multi-accueil se trouve ainsi à proximité du collège et sur la même parcelle que la future école maternelle, ainsi que la future salle des fêtes,
Considérant que le terrain sera rétrocédé gratuitement par la commune à la communauté de communes en contrepartie de la reconstruction des 22 places existantes.
Considérant que la surface envisagée pour cette construction est de 700 m², le montant des travaux est estimé à 1 400 000 € HT à ce stade de la programmation,
Considérant que le multi-accueil sera organisé en quatre sections (bébés, grands bébés, moyens et grands) ; chaque section sera organisée avec des dortoirs, des espaces sanitaires - changes, des vestiaires, des espaces de vie et de repas,
Considérant que le bâtiment sera complété par des jardins extérieurs, une cour commune et un parking pour le personnel,
Considérant qu'il sera également mutualisé pour permettre l'accueil des assistants maternels, dans le cadre des animations organisées par le RAM (Relais Assistants Maternels),
Considérant que les études associées aux travaux sont estimées à 210 000 € HT et comportent les études de maitrise d'œuvre, les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection, les frais de marchés,

Considérant que dans le cadre de cette opération, des financements peuvent être sollicitées auprès du Conseil Général de l'Hérault, de la Caisse des Allocations Familiales et de l'Etat au titre de la DETR,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement ci-dessous :

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel
Construction d'un multi accueil et d'un espace Relais Assistant Maternel sur la commune de Montarnaud

DEPENSES			***RECETTES***		
POSTES	**MONTANT HT**	**TAUX**	**FINANCEURS**	**MONTANT HT**	**TAUX**
Prestations intellectuelles et frais divers : maîtrise d'œuvre, études, diagnostics,	**210 000 €**	**13%**	**Conseil général** *(Contrat de territoire 2014)*	**188 684 €**	**12%**
Travaux	**1 400 000 €**	**87%**	**Caisse d'Allocations Familiales**	**316 800 €**	**20%**
			Etat *(DETR)*	**322 000 €**	**20%**
			PART FINANCEURS	**827 484 €**	**51%**
			PART CCVH	**782 516 €**	**49%**
TOTAL HT	**1 610 000 €**	**100%**	**TOTAL HT**	**1 610 000 €**	**100%**
TOTAL TTC	**1 932 000 €**	**100%**	**TOTAL TTC**	**1 932 000 €**	**100%**

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter, l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin et sans bouleversement substantiel, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1094 le 16/12/2014 Publication le Notification le 16 DEC. 2014 DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20141215-lmc170054-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes Louis VILLARET Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC